

n° 88_2025DEL
Nomenclature n° 717

Nombre de membres : 27
Présents : 16
Votants : 20

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251218-88_2025DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le onze décembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, M. Brice LE BONNIEC, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, Mme Christine LEFEVRE, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, Mme Lucile RIGAL, M. Antoine GUYON,

Étaient absents/excusés :

Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à M. Jean-Michel BOUARD
M. Clément RIGAL, procuration donnée à Mme Lucile RIGAL
Mme Julie GOUSSU, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON
M. Alexandre RADIN, procuration donnée à M. Antoine GUYON
Mme Edwige CHOURAQUI
Mme Cristina DRAGOMIR
M. Julien JEROME
M. Jérôme POITOU
M. Fabrice POUPET
M. Ulrich PADONOU
Mme Virginie POITOU

Mme Lucile RIGAL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



88-2025DEL - ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES (6542) – MULTI-BUDGETS

Madame le Maire informe les conseillers que, suite à des procédures de surendettement ou des clôtures pour insuffisance d'actifs, Monsieur le Comptable Public demande l'admission en créances éteintes de plusieurs créances détenues par la commune de Jargeau :

Budget	Compte	Date liste	N° liste	Montant
Eau	6542 créances éteintes	14/11/2025	7980420815	546,52 €
Assainissement	6542 créances éteintes	14/11/2025	7979032315	538,56 €
Total				1 085,08 €

Vu les instructions budgétaires et comptables M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu les demandes d'admission en non-valeur n°7980420815 et n°7979032315 émises par Monsieur le Comptable Public en date du 14/11/2025 ;



n° 88_2025DEL
Nomenclature n° 717

Nombre de membres : 27
Présents : 16
Votants : 20

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251218-88_2025DEL-DE

S²LOW

Après avis de la Commission des finances et cadre de vie du 10 décembre 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- APPROUVER l'admission en non-valeur de créances éteintes pour un montant total de 1 085,08 € correspondant aux listes des produits irrécouvrables n°7980420815 et n°7979032315 établies par le comptable public.

- PRÉCISER que ces créances d'un montant total de 1 085,08 € seront inscrites au compte budgétaire 6542 « créances éteintes » sur les différents budgets impactés, à savoir :

- budget eau : 546,52 € ;
- budget assainissement : 538,56 €.

Adopté à l'unanimité



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme, le 18 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,

Lucile RIGAL



Acte certifié exécutoire :
Acte publié le :
Acte notifié le :

